

CIRCULAIRE

DECLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le Premier ministre Jean CASTEX a annoncé, lundi 12 octobre 2020, que le gouvernement allait "revoir le rôle des polices municipales et les renforcer", dans le cadre d'une proposition de loi présentée jeudi et qui doit être débattue mi-novembre. Il est notamment question d'élargir les prérogatives des 21.500 policiers municipaux.

Force Ouvrière a bien pris note des déclarations du Premier ministre, cependant avant toute initiative impliquant des prérogatives complémentaires aux Policiers Municipaux, Force Ouvrière exige une prise en compte de ses revendications et surtout une avancée sur le volet social.

FORMATION PM: PARUTION DE DEUX DECRETS

Vous trouverez ci-joint, deux décrets en date du 9 octobre 2020.

- Un premier (Décret n° 2020-1244 du 9 octobre 2020) précisant que le contenu des enseignements théoriques et techniques de la formation initiale d'application et de la formation obligatoire prend en compte l'expérience professionnelle antérieure des fonctionnaires d'un corps des services actifs de la police nationale détachés ou directement intégrés dans un des cadres d'emplois des agents, des chefs de service ou des directeurs de police municipale et des militaires de la gendarmerie nationale détachés dans un de ces cadres d'emplois.
- Un second (Décret n° 2020-1243 du 9 octobre 2020) qui fixe une durée de formation initiale d'application ou de formation obligatoire spécifique pour les fonctionnaires d'un corps des services actifs de la police nationale détachés ou directement intégrés dans un des cadres d'emplois des agents, des chefs de service ou des directeurs de police municipale et pour les militaires de la gendarmerie nationale détachés dans ces mêmes cadres d'emplois. Il aligne par ailleurs les modalités d'obtention de l'agrément du procureur de la République et du préfet pour les agents accueillis en détachement sur celle des agents recrutés par voie de concours.

Bonne réception.

Fait à Paris, le 13 octobre 2020

La section FO Police Municipale